



Monsieur le Ministre
aux Relations avec le Parlement

Luxembourg

Luxembourg, le 19 septembre 2023

Objet : Question parlementaire n° 8324 du 18 septembre 2023 de Monsieur le Député Marc Goergen concernant « Réglementation au sujet de la conservation des cendres d'un défunt ».

Monsieur le Ministre,

En date du 18 septembre 2023, vous aviez transmis la question parlementaire sous rubrique pour compétence conjointe de la Ministre de l'Intérieur et de la Ministre de la Justice.

Après analyse de la question, il apparaît cependant que celle-ci ne relève pas de ma compétence.

Je vous saurais gré de bien vouloir en informer Monsieur le Député Marc Goergen.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

La Ministre de la Justice

(s.) Sam Tanson